Informations de base

2025/0409(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	En attente de la décision de la commission parlementaire
Modification de certaines directives en ce qui concerne la simplification et renforcement des exigences en matière de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (Omnibus X) Modification Directive 98/58/EC 1992/1201(CNS) Modification Directive 2009/128/EC 2006/0132(COD) **Subject** 2.80 Coopération et simplification administratives 3.10.02 Produits transformés, agroalimentaire 3.10.04.02 Protection des animaux 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	PICARO Michele (ECR)	16/04/2026
AGRI Agriculture et développement rural	DORFMANN Herbert (EPP)	16/04/2026
	Rapporteur(e) fictif/fictive POLFJÄRD Jessica (EPP) BORZAN Biljana (S&D) CÂRCIU Gheorghe (S&D) BORRÁS PABÓN Mireia (PfE) FRIGOUT Anne-Sophie (PfE) FIDANZA Carlo (ECR) CASSART Benoit (Renew) METZ Tilly (Greens/EFA) STROLENBERG Anna (Greens/EFA) HAZEKAMP Anja (The Left) DAVID Ivan (ESN)	

Conseil de l'Union européenne	
Commission européenne	DG de la Commission: Santé et sécurité alimentaire Commissaire: VÁRHELYI Olivér
Comité économique et social européen	
Comité européen des régions	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)1021	Résumé
09/02/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

Prévisions

14/12/2026	Date indicative de la séance plénière, 1ère lecture

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/0409(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification Directive 98/58/EC 1992/1201(CNS) Modification Directive 2009/128/EC 2006/0132(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 192-p1 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 043-p2
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	CJ14/10/05169

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE789.112	19/06/2026	

Amendements déposés en commission		PE790.943	20/07/2026	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2025)1021	16/12/2025	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2025)1021	01/04/2026	
Contribution	IT_SENATE	COM(2025)1021	07/04/2026	
Contribution	RO_SENATE	COM(2025)1021	27/04/2026	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES4381/2025	29/04/2026	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	15/09/2026	Croplife
MARAN Pierfrancesco	Président(e) de commission	ENVI	09/09/2026	Bayer AG
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	08/07/2026	American Chamber of Commerce in Belgium
PICARO Michele	Rapporteur(e)	ENVI	01/07/2026	FEDIAF EuropeanPetFood aisbl
PICARO Michele	Rapporteur(e)	ENVI	30/06/2026	Federchimica
PICARO Michele	Rapporteur(e)	ENVI	30/06/2026	European Crop Care Association
PICARO Michele	Rapporteur(e)	ENVI	30/06/2026	Detergents Europe

PICARO Michele	Rapporteur(e)	ENVI	25/06/2026	Afruibana
PICARO Michele	Rapporteur(e)	ENVI	17/06/2026	CropLife Europe
CÂRCIU Gheorghe	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	02/06/2026	European Crop Care Association
HAZEKAMP Anja	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	01/06/2026	International Biocontrol Manufacturers' Association
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	29/05/2026	Safe food advocacy Europe
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	20/05/2026	Euroseeds
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	19/05/2026	Croplife
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	13/05/2026	Biocontrol Coalition
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	11/05/2026	DJI Europe B.V.
PICARO Michele	Rapporteur(e)	ENVI	07/05/2026	European Crop Care Association
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	07/05/2026	Glastuinbouw Nederland
CÂRCIU Gheorghe	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	05/05/2026	COPA COGECA
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	29/04/2026	BASF SE
CÂRCIU Gheorghe	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	22/04/2026	Générations Futures
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	17/04/2026	Syngenta Crop Protection AG
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	16/04/2026	Bayer
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	15/04/2026	BASF SE Incotec
BORZAN Biljana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	15/04/2026	LAT Nitrogen AT
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	15/04/2026	EuropaBio
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	14/04/2026	Food Fermentation Europe
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	13/04/2026	Food Fermentation Europe STANDING OVATION Formo
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	08/04/2026	IBMA ITALY
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	08/04/2026	Générations Futures
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	07/04/2026	Europebio
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	26/03/2026	DJI Europe B.V.
GERBRANDY Gerben-Jan	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	26/03/2026	Rud Pedersen Brussels
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	25/03/2026	Rud Pedersen Brussels
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	23/03/2026	Novonesis A/S
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	17/03/2026	EEB PAN Europe IFOAM Verwin EurEeau

				FoodWatch Friens of the earth Europe
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	11/03/2026	Transportföretagen TF Service AB
PICARO Michele	Rapporteur(e)	ENVI	10/03/2026	Confederazione Cooperative Italiane
PICARO Michele	Rapporteur(e)	ENVI	06/03/2026	Cia Agricoltori italiani
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	02/03/2026	Entreprise SG
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	26/02/2026	PAN Europe
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	24/02/2026	Umweltinstitut München e.V.
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	10/02/2026	Biocontrol Coalition
STROLENBERG Anna	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	04/02/2026	LTO

Autres membres

Transparence		
Nom	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
BONTE Barbara	29/10/2026	Aboca S.P.A. Società Agricola
DECERLE Jérémy	15/09/2026	Phyteis (ex Union de l'Industrie de la Protection des Plantes)
BONTE Barbara	07/07/2026	Corteva Agriscience International SARL
KELLY Seán	07/07/2026	EU biostimulants Industry Council
CRESPO DÍAZ Carmen	01/07/2026	Asociación Empresarial para la Protección de las Plantas (AEPLA)
KÖHLER Stefan	30/06/2026	Industrieverband Agrar e.V.
BUDA Daniel	25/06/2026	Canada Grains Council Cereals Canada CropLife Canada Pulse Canada Rud Pedersen Brussels
HETMAN Krzysztof	18/06/2026	Polskie Stowarzyszenie Ochrony Roślin
CRESPO DÍAZ Carmen	16/06/2026	Bayer AG
GLÜCK Andreas	11/06/2026	Internationale Arbeitsgemeinschaft der Wasserwerke im Rheineinzugsgebiet
GLÜCK Andreas	11/06/2026	BASF SE
SMIT Sander	03/06/2026	Municipal Waste Europe
DE MEO Salvatore	03/03/2026	Bayer AG
SMIT Sander	25/02/2026	CropLife Europe
BERNHUBER Alexander	11/02/2026	DJI Europe B.V.
WÖLKEN Tiemo	15/12/2025	Deutscher Raiffeisenverband e.V.
CLAUSEN Per	19/09/2025	Friends of the Earth Europe

Modification de certaines directives en ce qui concerne la simplification et renforcement des exigences en matière de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (Omnibus X)

2025/0409(COD) - 16/12/2025 - Document de base législatif

OBJECTIF : simplifier et renforcer les exigences de l'UE en matière de sécurité alimentaire et animale.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : la directive 2009/128/CE établit le cadre juridique de l'utilisation durable des pesticides (produits phytopharmaceutiques). Elle interdit l' épandage aérien de pesticides par aéronef. Toutefois, des dérogations individuelles à cette interdiction sont prévues, sous certaines conditions.

Depuis l'entrée en vigueur de la directive 2009/128/CE, l'expérience a montré que la procédure de dérogation individuelle à l'interdiction de l'épandage aérien de pesticides représente une charge administrative considérable pour les professionnels et freine le développement de technologies permettant des choix plus sûrs pour la santé humaine et l'environnement. Certains types de systèmes d'aéronefs sans pilote (communément appelés drones) sont capables, dans certaines conditions, de minimiser l'exposition de l'opérateur aux pesticides utilisés sur le terrain et pourraient permettre aux professionnels d'appliquer les pesticides de manière plus ciblée. Ces systèmes d'aéronefs sans pilote sont susceptibles de contribuer à réduire l'utilisation des pesticides et, par conséquent, les risques pour la santé humaine et l'environnement, comparativement à l'utilisation d'équipements d'épandage terrestres.

Il convient donc d'autoriser les États membres à exempter, sous certaines conditions, ces types de systèmes d'aéronefs sans pilote de l'interdiction d' épandage aérien prévue par la directive 2009/128/CE.

La directive 98/58/CE fixe les exigences minimales en matière de protection des animaux d'élevage. Les propriétaires ou éleveurs d'animaux d'élevage sont actuellement tenus de consigner les traitements médicaux administrés et le nombre de décès. Les obligations de déclaration devraient être simplifiées afin d'éviter la duplication des exigences de tenue de registres pour les éleveurs. Par conséquent, la directive 98/58/CE devrait être modifiée.

CONTENU : la proposition introduit les modifications suivantes:

Directive 98/58/CE

Les propriétaires ou gardiens d'animaux élevés à des fins agricoles sont actuellement tenus de tenir des registres des traitements médicinaux administrés aux animaux ainsi que du nombre de décès, conformément aux points 5 et 6 de l'annexe de la directive 98/58/CE. L'article 108 du Règlement (UE) n° 2019/6 contient des exigences de tenue de documents plus détaillées concernant l'utilisation des produits médicinaux pour les propriétaires ou les gardiens d'animaux producteurs d'aliments. Les articles 102(1)(d) et 186(1)(d) du Règlement (UE) n° 2016/429 exigent que les exploitants tiennent et tiennent des registres contenant des informations sur la mortalité des animaux dans leurs établissements. Il est proposé de **simplifier les obligations de déclaration** afin d'éviter la duplication des exigences de tenue de registres pour les agriculteurs et de supprimer les points 5 et 6 de l'annexe de la directive 98/58/CE en conséquence.

Directive 2009/128/CE

Il est proposé :

- de mettre à jour définition de «**pulvérisation aérienne**» pour inclure une référence spécifique aux systèmes d'aéronefs sans pilote (drones), et d' introduire une définition des systèmes d'aéronefs sans pilote;

- d'introduire un nouvel article permettant aux États membres **d'exempter certains types de systèmes d'aéronefs sans pilote (drones) de l'interdiction de la pulvérisation aérienne** lorsqu'une évaluation a montré que les risques sont égaux ou inférieurs à ceux découlant de l'utilisation d'équipements d' application terrestres pour la même utilisation. Cette exemption deviendra possible une fois que la Commission aura adopté des lois déléguées identifiant les types de drones répondant à cette exigence. La Commission sera habilitée à adopter les actes délégués.